

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

## Circulation des instruments financiers

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en matière d'instruments financiers et de systèmes de compensation de titres (\*).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en matière d'instruments financiers et de systèmes de compensation de titres (\*).

Ce projet d'arrêté royal fixe la date d'entrée en vigueur de la mesure relative à la surveillance du secteur financier au jour de sa parution au Moniteur belge. Ce projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (\*)  
projet d'arrêté royal fixant la date d'entrée en vigueur de l'article 142 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers et portant coordination de l'arrêté n°62 du 10 novembre 1967 favorisant la circulation des instruments financiers.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>